



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016

Le 3 mars 2016 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Bréban, M. Mauriéras, M. Gardette (arrivée à 20h50), Mme Tesson, M. Moutinho, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, conseillers municipaux.

### Etaient absents excusés et représentés :

Mme Charroppin (pouvoir à M. Vereecke)  
Mme Daninthe (pouvoir à M. Marin)  
M. Derrien (pouvoir à Mme Baillon)

### Etaient absentes excusées :

Mme Ribeiro-Rego, Melle Balard.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

Mme Bériza Ziegler est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*

*Au nom de Madame le Maire, le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Gaétan VANBERSEL décédé tragiquement le 29 février dernier des suites d'une longue maladie ; il fut président du club des Aînés pendant plus de quinze années et fut très apprécié de tous.*

\*\*\*

### Ajout d'une question à l'ordre du jour :

- Organisation d'un séjour à la mer à Larmor (Morbihan) pour les élèves de CM2 du 4 au 9 avril 2016 - (1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps) - Décision - Participation des familles.

Accord unanime du conseil municipal pour délibérer sur ce point.

- N'appelant pas d'observations, le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 17 décembre 2015 et 28 janvier 2016.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 28 janvier 2016 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

\*\*\*

*Arrivée de M. Claude Gardette à 20h 50.*

## FINANCES COMMUNALES

### 1) Budget principal - Exercice 2015

#### 1-1 Compte administratif 2015

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités, Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

**M. Daniel Vereecke est désigné Président.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix dont 3 pouvoirs) le compte administratif de l'exercice 2015 qui présente les résultats suivants :

#### PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES ou DÉFICIT	RECETTES
Total des mandats	833 945,27 €	
Total des titres		1 018 266,90 €
Excédent 2015		184 321,63 €
Déficit reporté 2014	273 785,49 €	
Résultat de clôture	89 463,86 €	
RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes
	796 600,00 €	410 868,00 €
Déficit des restes à réaliser	385 732,00 €	

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES ou EXCÉDENT
Total des mandats	1 875 538,38 €	
Total des titres		2 475 364,23 €
Excédent 2015		599 825,85 €
Excédent reporté 2014		380 934,06 €
Excédent global de clôture		980 759,91 €

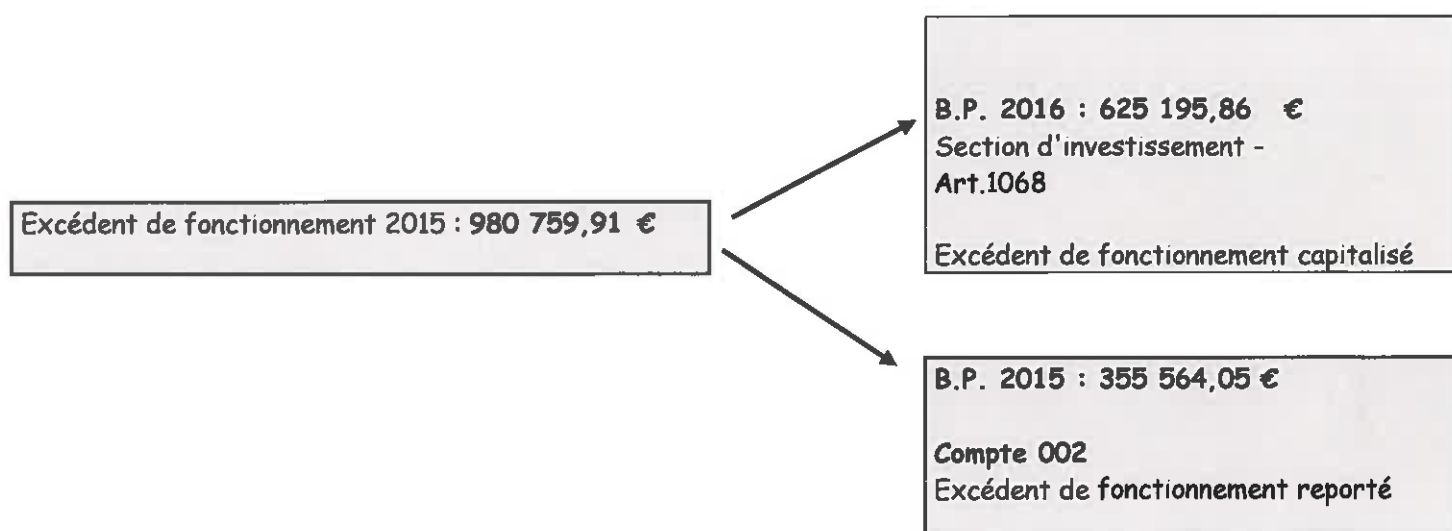
<b>DEFICIT d'investissement de clôture soit un besoin total de financement</b>	<b>475 195,86 €</b>
--	---------------------

### 1-2 Compte de gestion du Trésorier

- Le conseil municipal VOTE à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 3 pouvoirs) le compte de gestion du receveur qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### 1-3 Affectation des résultats

- Le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix dont 3 pouvoirs), d'affecter au budget principal 2016 le résultat issu du compte administratif, comme suit :



## 2) Budget Assainissement - Exercice 2015.

### 2-1 Compte administratif du service d'assainissement

Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.

M. Daniel Vereecke est désigné président.

- Le conseil municipal VOTE à l'unanimité des suffrages exprimés (20 voix dont 3 pouvoirs) le compte administratif 2015 du Service Public d'Assainissement qui présente les résultats suivants :

## PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES
Total des mandats		<b>680 084,94 €</b>
Total des titres	<b>111 949,16 €</b>	
Excédent 2015		<b>568 135,78 €</b>
Excédent 2014 reporté		<b>152 392,31 €</b>
Résultat de clôture		<b>720 528,09 €</b>

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des mandats	<b>65 554,77 €</b>	
Total des titres		<b>172 468,24 €</b>
Excédent 2015		<b>106 913,47 €</b>
Excédent 2014 repo		<b>387 696,73 €</b>
Excédent global de clôture		<b>494 610,20 €</b>

RESTES A REALISER		
	Dépenses	Recettes
	<b>880 000,00 €</b>	
Déficit des restes à réaliser	<b>880 000,00 €</b>	

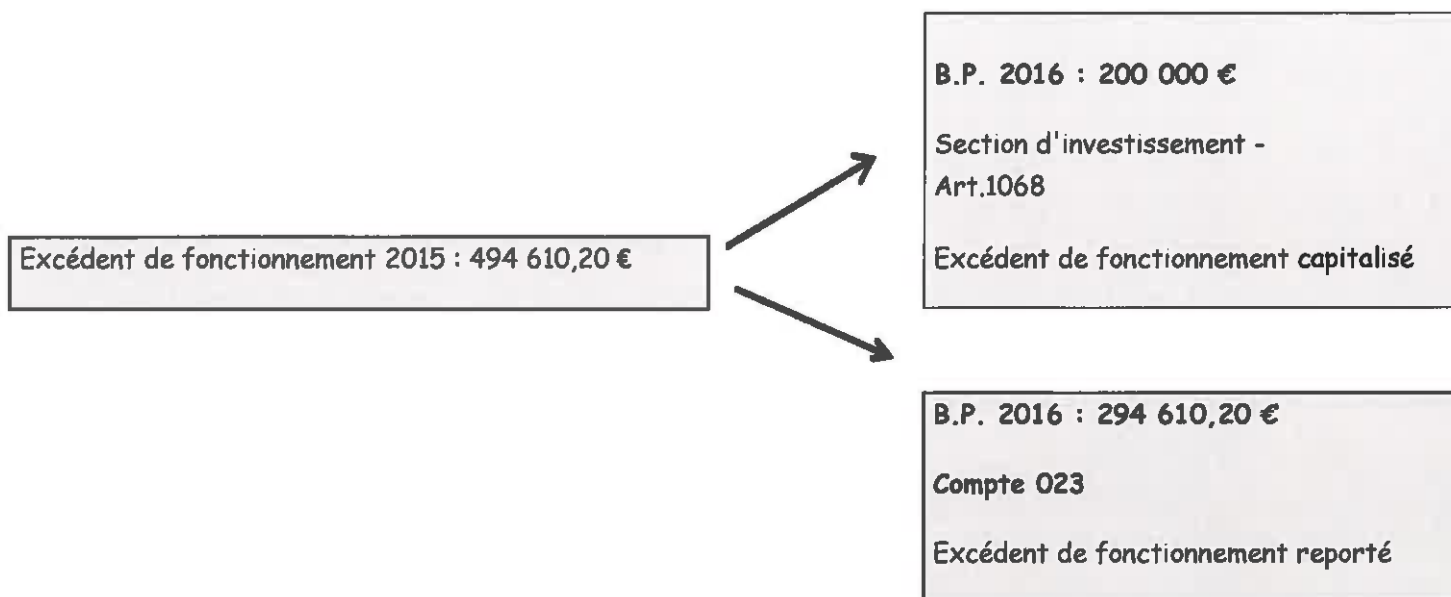
<b>Déficit d'investissement</b>	<b>159 471,91 €</b>
---------------------------------	---------------------

### 2-2 Compte de gestion du service assainissement

- **Le conseil municipal DÉCLARE** à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour dont 3 pouvoirs) que le compte de gestion relatif au service d'assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 2-3 Affectation des résultats

- **Le conseil municipal DÉCIDE** à l'unanimité des suffrages exprimés (21 voix pour dont 3 pouvoirs) d'affecter au budget du service assainissement 2016 le résultat issu du compte administratif, comme suit :



### 3) Bilan annuel des marchés publics 2015.

Ce bilan sera vu lors du prochain conseil municipal.

### 4) Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal - Bénéficiaires.

- **ACCEPTE** unanimement d'étendre aux retraités de la Mairie, pendant les deux années qui suivent leur départ à la retraite, la possibilité de bénéficier des prestations du Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui offre à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions...).

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### 5) Demandes de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Le 17 février dernier, les services de la Préfecture adressent un courriel aux communes concernant un appel à projets relatifs à la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes ; il s'agit d'un dispositif exceptionnel concernant les secteurs ci-après :

- 1- La rénovation thermique
- 2- La transition énergétique
- 3- Le développement des énergies renouvelables
- 4- La mise aux normes des équipements

- 5- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- 6- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.
- 7- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans ce cadre, le conseil municipal DÉCIDE unanimement de présenter des demandes de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les opérations ci-après :

#### **5-1 Espace Henri Denis - Installation d'une pompe à chaleur.**

- Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le projet d'installation d'une pompe à chaleur air-eau et d'un ballon d'eau chaude au centre Henri Denis pour un montant évalué à 16 530 € HT : il sera demandé une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

#### **5-2 Accessibilité des bâtiments communaux.**

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention pour un première tranche de travaux d'un montant de 91 700 € à effectuer à l'école C Claudel, à la mairie, au Centre Henri Denis, à l'église, au square Koel...

#### **5-3 Ecole Camille Claudel- Habillage de la classe modulaire.**

Afin d'améliorer la performance énergétique de ce bâtiment, il est envisagé d'installer un bardage extérieur en clin bois naturel mitigé en partie haute avec un bandeau en zinc anthracite avec une isolation composée de laine de roche d'une épaisseur de 12 cm. Sur la façade côté cour, un brise-soleil sous forme d'auvent disposé au-dessus des trois fenêtres servira de protection solaire pour diminuer l'effet de serre.

Pour réaliser cet aménagement estimé à 31 396,56 € HT, le conseil municipal DECIDE unanimement de solliciter une subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et également au titre de la DETR.

#### **5-4 Ecole maternelle - Travaux d'isolation thermique.**

- Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le projet d'isolation des façades de l'école maternelle dont le coût est estimé à 52 926,70 € HT ce qui permettrait de réaliser 15 à 20 % d'économie d'énergie. Cette isolation d'une épaisseur de 14 cm serait composée d'une mousse extrudée polyuréthane avec une finition d'enduit grésé et d'une couverture en aluminium en partie haute,
- Il SOLLICITE une subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au titre de la DETR.

## **5-5 Mairie - Remplacement de fenêtres et porte.**

- Le coût estimatif du le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention à l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et au titre de la DETR pour effectuer le remplacement des fenêtres en bois et d'une porte à double battant dont le coût est estimé à 36 493,09 € HT.

### ***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***

#### **VOIRIE**

#### **6) Syndicat d'Energie de l'Oise - Eclairage public - Travaux - Chemin des Charmes, accès aux courts de tennis et rue Neuve.**

- **ACCEPTE** à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) pour implanter un éclairage public Rue des Charmes, l'accès aux courts de tennis et rue Neuve (face aux immeubles devant la SA d'HLM) et **DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux pour un montant de 16 975,40 €.

#### **7) Transfert de la compétence enfouissement et intégration des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques au Syndicat d'Energie de l'Oise - Décision.**

- **ACCEPTE** à l'unanimité des suffrages exprimés de transférer au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement et de l'intégration des réseaux électriques, d'éclairage public et téléphonique.

#### **8) Rue de Méru (RD 125) - Aménagements de sécurité - Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public départemental en agglomération - Additif.**

- **DÉCIDE** à la majorité des suffrages exprimés (dont 3 pouvoirs) et une abstention (M. Chatin) la non-réalisation de piste cyclable rue de Méru, compte-tenu de l'étroitesse des trottoirs, leur partage entre piétons et cyclistes étant difficilement concevable et le tracer d'une piste sur la chaussée délicate compte-tenu des places de stationnement prévues.

#### **ASSAINISSEMENT PLUVIAL**

#### **9) Projet d'aménagement d'un bassin d'orage (rue de Laboissière) et réouverture de la mare (haut de la rue de Méru) - Maîtrise d'œuvre - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.**

- **PREND NOTE** du montant de l'offre de VERDI INGENIERIE pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement relatif à la gestion des eaux pluviales rue de Laboissière et de Méru pour un montant de 17 146,25 € HT et **SOLLICITE** unanimement une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du conseil départemental ainsi qu'une dérogation.

## URBANISME

### 10) Déclassement du domaine public de la commune d'une partie (137 m<sup>2</sup>) de la Sente au Beurre - Enquête publique - Modificatif.

- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération du 17 décembre 2015 et de **PRESCRIRE** une enquête publique en vue de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'une partie (137 m<sup>2</sup>) de cette sente.

### 11) Incorporation des parcelles cadastrées AH n°167 et n°168 d'une contenance respective de 355m<sup>2</sup> et 650m<sup>2</sup> (chemin des charmes) dans le domaine public communal.

- **APPROUVE** unanimement l'incorporation dans le domaine public communal, des parcelles cadastrées AH n° 167 et 168 d'une contenance respective de 355 m<sup>2</sup> et de 650 m<sup>2</sup> sur lesquelles la commune procède actuellement à l'aménagement sommaire d'un parking en vue de faciliter le stationnement des parents accompagnant leurs enfants à l'école maternelle et à l'école Claudel, les abords des écoles étant de plus en plus dangereux.

## CIMETIÈRE

### 12) Reprise de concessions funéraires - Travaux - Demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

- **ACCEPTE** à l'unanimité le devis des Pompes funèbres et marbrerie du Thelle à Noailles concernant les travaux de reprise de six concessions en état d'abandon, pour un montant de 4 575,00 € HT et **SOLLICITE** une subvention au taux maximum à l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 13) Création de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Thelle - Désignation d'un représentant de la commune.

- **DÉSIGNE** unanimement Pierre HAUTOT comme représentant de la commune à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets auprès de la Communauté de Communes du Pays de Thelle.



#### 14) Fourrière automobile - Bilan 2015 de la délégation.

- **PREND** acte du rapport relatif à la délégation de service public de la fourrière automobile pour l'exercice 2015, aucun enlèvement de véhicule n'a été effectué par la fourrière. La Police Municipale a engagé 28 procédures de stationnement abusif.

#### AFFAIRES SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE & JEUNESSE

#### 15) Organisation d'un séjour à la mer à Larmor (Morbihan) pour les élèves de CM2 du 4 au 9 avril 2016 - (1<sup>ère</sup> semaine des vacances de printemps) - Décision - Participation des familles.

Les élèves de CM2 ne partant pas en séjour de découverte pendant la classe, les commissions des Affaires scolaires et Finances se sont réunies avant la présente réunion pour étudier la proposition de l'ILEP pour un séjour de cinq jours au bord de la mer, à Larmor dans le Morbihan, du 4 au 9 avril prochain pour un coût total de 22 063,50 € pour 50 enfants soit un coût de 441,27 € par enfant.

- A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** :
  - d'organiser ce séjour pour les élèves de CM2 aux dates indiquées et d'en confier l'organisation à l'association ILEP
  - de solliciter une participation de 150 € par enfant, l'APÉEPM étant susceptible d'apporter une somme de 25 € par enfant.

#### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Lotissement Nexity** : réunion publique le jeudi 10 mars à 20h30 à la mairie.
- **Restaurant scolaire** : Mme Baillon réitère sa demande pour que le programme du restaurant scolaire soit présenté au conseil municipal. Ce programme contient des options importantes (mode de chauffage, type de construction...) qui n'ont pas été validées par le conseil alors que la consultation des architectes est déjà lancée.

Madame le Maire répond que le Comité de Pilotage a travaillé de façon approfondie sur ce programme et qu'il n'y avait pas obligation de délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

END

Fait à Sainte-Geneviève, le 10 mars 2016.

Le Secrétaire,



Bériza ZIEGLER

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL